

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, Nord et les Départements
Belgique: Trois mois, 5 fr.; six mois, 9 fr.; un an, 15 fr.
Les autres Départements et l'étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 25, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction: Roubaix: 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

BONNEMENTS ET ANNONCES: A Roubaix, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 78. — A Paris, à l'Agence des Annonces, 10, rue de la Harpe. — A Lille, chez M. Hamel-Lacroix, rue de la Station. — A Valenciennes, chez M. Hamel-Lacroix, rue de la Station. — A Valenciennes, chez M. Hamel-Lacroix, rue de la Station. — A Valenciennes, chez M. Hamel-Lacroix, rue de la Station.

Ce Numéro
Comprend six pages
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

UN DANGER POUR LA PAIX

L'Allemagne et les États-Unis

La déclaration faite par M. Root, secrétaire d'Etat pour la guerre, à Washington, à un récent banquet patriotique tenu à New-York, a produit une certaine émotion dans les cercles politiques; le retentissement n'a pas été moindre dans le monde des diplomates.

« Le gouvernement américain, a dit le ministre de Mac-Kinley, pourrait bien être appelé à bref délai à intervenir par la voie des armes pour empêcher une violation de la doctrine de Monroe. »

Ces paroles, dans les circonstances où elles ont été prononcées, revêtent le caractère d'une déclaration officielle, et c'est comme telles qu'elles ont été commentées par la presse transatlantique. Si M. Root a donné à l'expression de sa pensée une forme hypothétique, il n'en est pas moins vrai que le ton en a été catégorique. C'est un avertissement, pour ne pas dire une menace, lancé en termes formels à l'adresse de l'Allemagne, car c'est cette dernière puissance que le secrétaire d'Etat visait dans son speech.

La cause qui a mis ainsi en éveil les susceptibilités du peuple américain, c'est l'extension de l'influence allemande, « les tentatives d'empêchement des Allemands » au Brésil. C'est là le motif de cette attitude belliqueuse du cabinet de Washington.

L'ambition de Guillaume II n'est pas seulement de monopoliser le commerce dans les colonies de l'empire, il aspire en outre, selon les affirmations de la presse allemande, à planter son pavillon partout où l'Allemagne possède des intérêts commerciaux.

Le Brésil s'est alarmé de cette menace. Un appel a été lancé aux États-Unis, l'alarme est donnée. Ce qui aggrave la situation c'est que, suivant les journaux de New-York, des efforts auraient été tentés dans le but de susciter un courant d'opinion hostile aux États-Unis dans une des républiques Sud-Américaines.

Les deux nations anglo-saxonnes, l'Allemagne et la République de Washington, se portent mutuellement ombrage; les yankees n'oublient pas que partout où ils veulent donner de l'extension à leur commerce, l'Allemagne se dresse devant eux pour leur disputer les débouchés.

On n'a pas encore perdu le souvenir, à Washington et à New-York, des sympathies témoignées par l'Allemagne à l'Espagne pendant la guerre hispano-américaine.

Les États-Unis ont chassé l'Espagne du Nouveau-Monde, et si cette leçon ne suffit pas, l'exemple de l'infortuné Maximilien, un moment assis sur le trône mal affermi du Mexique, servira d'avertissement à ceux qui voudraient tenter de nouvelles aventures.

L'Allemagne est donc prévenue; toute velléité de violer l'intégrité du territoire du Nouveau-Monde serait le signal d'une mobilisation immédiate de la flotte américaine; toute tentative de planter sur le sol du continent américain le drapeau d'une puissance européenne, sera conformément à la loi de Monroe, considérée comme un casus belli.

On ne l'ignore pas, et ce qu'il redoute par-dessus tout, c'est une alliance anglo-américaine. On trouverait peut-être dans ce fait l'explication de sa politique à l'égard de l'Angleterre et les raisons de sa non-intervention en faveur du Transvaal.

lien sous le titre de « Germanie Antarctique ».

Pendant des années, les émigrants allemands se sont installés lentement, mais sûrement, dans trois Etats méridionaux du Brésil: le Rio-Grande du Sud, le Parana et le Santa Catharina.

Un récent incident a donné l'essor, dans la presse de Rio-de-Janeiro, à toute une série de commentaires et d'amères récriminations. Cet incident, c'est la visite faite par le ministre et les consuls allemands du Brésil aux trois Etats cités plus haut. Les journaux brésiliens ont dénoncé cette démarche comme manœuvre scissionnaire, ayant pour but de préparer une rupture entre la République et les trois Etats du Sud, qui sont déjà allemands de fait en attendant de le devenir officiellement.

Réunie à l'Uruguay, cette partie du Brésil constituerait une confédération sous le protectorat de l'Allemagne; tel est le plan attribué aux Allemands et dévoilé par la presse du Brésil.

Bien plus, à Rio-de-Janeiro on accuse ouvertement les agents de l'Allemagne d'avoir introduit dans l'Etat de Rio Grande du Sud un approvisionnement considérable d'armes de guerre, consistant en fusils Mauser et en canons Krupp. Le mouvement, projeté, s'il éclate, sera le « raid » de l'Amérique du Sud.

L'importance des intérêts allemands engagés en Amérique ressort des chiffres suivants, extraits d'une statistique publiée par le ministre de la marine de l'empire. Sur les 7 milliards et demi de marks, non compris les marchandises en entrepôt, qui représentent le trafic de l'Allemagne avec les pays d'outre-mer, l'Amérique du Sud intervient pour 2 milliards de marks; le chiffre d'affaires avec les États-Unis est le même, quant à l'Amérique du centre et aux Indes occidentales, l'importation allemande y atteint 400,000,000 de marks.

L'ambition de Guillaume II n'est pas seulement de monopoliser le commerce dans les colonies de l'empire, il aspire en outre, selon les affirmations de la presse allemande, à planter son pavillon partout où l'Allemagne possède des intérêts commerciaux.

Le Brésil s'est alarmé de cette menace. Un appel a été lancé aux États-Unis, l'alarme est donnée. Ce qui aggrave la situation c'est que, suivant les journaux de New-York, des efforts auraient été tentés dans le but de susciter un courant d'opinion hostile aux États-Unis dans une des républiques Sud-Américaines.

Les deux nations anglo-saxonnes, l'Allemagne et la République de Washington, se portent mutuellement ombrage; les yankees n'oublient pas que partout où ils veulent donner de l'extension à leur commerce, l'Allemagne se dresse devant eux pour leur disputer les débouchés.

On n'a pas encore perdu le souvenir, à Washington et à New-York, des sympathies témoignées par l'Allemagne à l'Espagne pendant la guerre hispano-américaine.

Les États-Unis ont chassé l'Espagne du Nouveau-Monde, et si cette leçon ne suffit pas, l'exemple de l'infortuné Maximilien, un moment assis sur le trône mal affermi du Mexique, servira d'avertissement à ceux qui voudraient tenter de nouvelles aventures.

L'Allemagne est donc prévenue; toute velléité de violer l'intégrité du territoire du Nouveau-Monde serait le signal d'une mobilisation immédiate de la flotte américaine; toute tentative de planter sur le sol du continent américain le drapeau d'une puissance européenne, sera conformément à la loi de Monroe, considérée comme un casus belli.

On ne l'ignore pas, et ce qu'il redoute par-dessus tout, c'est une alliance anglo-américaine. On trouverait peut-être dans ce fait l'explication de sa politique à l'égard de l'Angleterre et les raisons de sa non-intervention en faveur du Transvaal.

Informations

L'AMNISTIE

Paris, 5 juin. — Le projet de loi portant extinction des instances concernant l'affaire Dreyfus sera déposé vendredi prochain sur le bureau de la Chambre. La séance de jeudi, ne durera en effet, que quelques instants, juste le temps nécessaire au tirage au sort des bureaux qui seront appelés, une heure plus tard, à procéder à l'élection de la commission du budget.

En déposant le projet sur l'amnistie, le président du Conseil demandera son renvoi à une commission spéciale. On pense, dit le « Matin », que la Chambre décidera de nommer une commission nouvelle de onze membres, car celle qui a été élue en 1898, pour un projet tout autre, ne semble plus guère qualifiée pour délibérer sur le texte qui vient d'être adopté au Sénat.

LE GENERAL DE GALLIFFET

Paris, 5 juin. — Le « Rappel » annonce que le général de Galliffet a quitté Paris samedi dernier. Il est actuellement en villégiature à Clairfontaine, près de Rambouillet, où il compte passer plusieurs semaines, afin de se remettre complètement des suites de l'influenza.

UN REMANIEMENT MINISTERIEL

Sous ce titre, le « Soleil » publie l'entrefilet suivant: « D'une source autorisée, nous tenons qu'on s'occupe dans les cercles gouvernementaux de l'éventualité d'un remaniement ministériel. L'impôt sur le revenu en serait la cause. M. Chaillaux, ministre des finances, remplacerait M. Doumer comme gouverneur général de l'Indo-Chine, et le portefeuille vacant serait attribué à M. Bourgeois ou même à M. Doumer à défaut de M. Ribot non acceptant. »

LE REPOS DU DIMANCHE

Paris, 5 juin. — Le Congrès de la propriété bâtie a émis un vœu sur l'initiative de M. Turlet, ancien magistrat, invitant les propriétaires à user de tous leurs

moyens d'action pour procurer aux ouvriers le repos du dimanche.

LA CHALEUR A PARIS. — DEUX MORTS SUIVIES

Paris, 5 juin. — La chaleur a provoqué hier plusieurs accidents mortels. A une heure, rue de la Santé, une femme paraissant âgée de cinquante ans, frappée d'insolation, a été transportée à Cochin. Décédée en arrivant. A une heure trente, une femme, en face du 120, boulevard Voltaire, est morte sur le trottoir d'une congestion.

UN GRAND INCENDIE PRES DE NONFLEUR

Nonfleur, 5 juin. — Une explosion s'est produite hier matin, dans une fabrique de cellulose située à la Rivière Saint-Sauveur. L'incendie, qui en a été la conséquence, a occasionné plus de six cent mille francs de dégâts couverts par des assurances.

LES ELECTIONS EN ITALIE

Rome, 5 juin. — Le « Popolo romano » dit que la majorité sort de la lutte plus forte et plus solide. L'extrême-gauche gagne 15 à 20 sièges qui sont perdus par l'opposition constitutionnelle. L'Avanti dit que l'extrême-gauche gagne 17 sièges.

NAUFRAGE DE QUATRE BARQUES

Londres, 5 juin. — Une dépêche de Bucharest au « Daily Mail » annonce que quatre barques se sont noyées à Matila.

LE VESUVE

Rome, 5 juin. — Le Vesuve est de nouveau dans un état dangereux d'activité. D'énormes colonnes de fumée sortent du cratère principal et l'on entend de fréquentes explosions.

M. Semola, directeur de l'Observatoire du Vesuve, a tenté de visiter le cratère, mais il n'a pu en approcher à cause du danger provoqué par la quantité de pierres que lance le volcan.

DEUX OFFICIERS TIENNOIS COMPROMIS

Rome, 5 juin. — Les journaux annoncent la prochaine mise en accusation d'un lieutenant-colonel et d'un capitaine d'artillerie. Ce dernier, qui est actuellement aux arrêts de forteresse, est un des aides de camp du duc d'Aoste.

Le lieutenant-colonel ne serait accusé que de négligence dans la surveillance des travaux administratifs d'un sous-officier. Quant à la culpabilité du capitaine, elle serait suffisamment grave pour motiver le renvoi de l'officier devant un Conseil de guerre. Enfin, les faits remonteraient à l'époque où le duc d'Aoste commandait le régiment, ce qui augmente encore leur gravité.

EMUEES SANGLANTES AU TEXAS

Londres, 5 juin. — Les journaux publient une dépêche de New-York disant que des émeutes ont eu lieu à San-Augustin (Texas) et que plusieurs personnes ont été tuées.

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 5 juin. — Les ministres se sont réunis, ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

La situation en Chine

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a dit le compte-rendu officiel, dans une séance de plusieurs télégrammes relatifs à la situation en Chine. Le ministre de France à Pékin, d'accord avec ses collègues du corps diplomatique, emploie énergiquement à la protection des étrangers. L'amiral Courtesouilles rallie avec ses bâtiments le port de Takou, où doivent se trouver les amiraux russes, anglais, américains et allemands.

Le surplus du conseil a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

LES GRÈVES

Les incidents de Châlons. — Encore une victime

Châlons-sur-Saône, 5 juin. — On a une nouvelle mort à déplorer, celle du nommé Bernard, ouvrier ajusteur au Petit Creusot, célibataire, âgé de 24 ans, qui fut frappé devant les ateliers Galland au moment de l'échauffourée de samedi, par une balle qui lui traversa la cuisse et entra dans l'abdomen.

Une péritonite en avait résulté. Il sera procédé à l'autopsie. Le travail a repris au Petit Creusot, qui compte plus de 1,000 ouvriers et dans la plupart des autres usines.

Le travail ne reprendra que jeudi, à l'usine Galland, les grévistes ayant décidé d'ajourner leur rentrée, en raison de l'enterrement de Geoffroy, qui doit avoir lieu aujourd'hui et de celui de Bernard qui aura lieu demain.

M. Lamy, député, est reparti, ce matin, pour Paris. MM. Gillot et Chastier sont encore ici, de même que le Préfet. L'enquête ouverte par le Parquet se poursuit activement.

LES OBSEQUES DE GEOFFROY

Châlons-sur-Saône, 5 juin, 6 h. 50. — Les obsèques de Geoffroy ont eu lieu à 5 heures, sans incidents. Le cortège s'est formé devant la maison mortuaire, voisine de celle de Brouillard, enterré hier. Par suite était beaucoup moins considérable. Monté sur les de la reprise du travail presque générale, l'influence Mines avait envoyé une délégation. Les couronnes étaient très nombreuses. Les obsèques étaient purement civiles. Derrière la famille marchaient, MM. Gillot, sénateur, et Chastier, député. Tous les syndicats avaient arboré le drapeau rouge avec des inscriptions diverses. En tête venait la bannière de la libre pensée.

Des discours violents ont été prononcés au cimetière où des cris de vengeance ont été poussés comme hier.

A ALAIS

Alais, 5 juin. — Les mineurs du puits Fontanes se sont mis en grève dans la matinée. Le sous-préfet, le maire, les commissaires et la gendarmerie sont sur les lieux. On craint que les mineurs du puits d'Escoffre ne se solidarisent avec ceux du puits Fontanes.

UN DISCOURS DE M. JONNART

deputé du Pas-de-Calais

Arras, 5 juin. — Dans un banquet qui lui a été offert à Lambres (Pas-de-Calais), et auquel assistaient le conseiller général, les maires et les notables du canton, M. Jonnart, député, a fait les déclarations que voici: « Il ne faut pas, a-t-il dit, que l'idée d'apaisement soit seulement dans les paroles, il faut qu'elle soit dans les faits. Je ne puis admettre que l'on profite du trouble des esprits pour essayer d'ébranler, de diminuer l'armée nationale, gardienne de l'ordre en même temps que gardienne vigilante de nos frontières. Car qui dit l'armée dit la France. La France dans sa force et dans sa gloire; le chair de notre chair; notre orgueil et notre suprême espérance. Et j'accorde qu'il y a des étapes dangereuses, la suppression des troupes permanentes, de celles-là. C'est folie dans l'état du monde, de vouloir recruter un seul soldat à l'école d'abandon, de discipline, de devoir et de sacrifice qu'est le casernement. Il faut que le gouvernement se pénètre de la véritable mission qui plus que jamais dans les circonstances présentes, doit être une mission de paix, d'humanité et de liberté. Jamais, pour ma part, je ne m'associerai à une entreprise contre les institutions parlementaires. Ces institutions ont été créées; elles ont été fondées; nous ne pouvons plus que les défendre, nous ne pouvons que les défendre; mais le régime, amendement, corrigé, gardé »

nous de le supprimer, n'allons pas au-devant de l'aventure la risquée et la plus dangereuse. Ne recommençons pas l'histoire; ne renouvelons pas l'expérience plébiscaire d'où le non français est sorti diminué et la patrie française appauvrie et meurtrie. (Vifs applaudissements.) Jamais je ne m'associerai à une entreprise contre la liberté, d'où qu'elle vienne. La liberté, je la veux pour tout le monde, pour mes adversaires comme pour mes amis. J'ai écrit que la liberté n'est un danger entre les mains des irresponsables. Ne fouchons pas à la liberté, mais organisons la responsabilité, faisons pénétrer dans la loi, dans les administrations, dans les mœurs, l'idée d'appropriation de responsabilité.

LES INCIDENTS

DE LA PLACE DE LA MADELEINE A PARIS

Paris, 5 juin. — On se souvient des incidents qui se sont produits, vendredi dernier, sur la place de la Madeleine, à l'issue du service funèbre de Me Falateuf.

Un anarcho-socialiste, M. L. L., provocatrice des agents du ministère de l'Intérieur, M. Zillot, gérant du journal « Le Drapeau », bousculé par un inspecteur en bourgeois, répondit à l'agression par un coup de poing, et fut, pour ce fait, mis en état d'arrestation, plus relevé. On croyait l'affaire classée; il n'en était rien. Ce matin à 7 heures, M. Pillot a été arrêté à son domicile rue Perreux et conduit au dépôt. Le gérant du « Drapeau » dit que de nombreux témoins pourront affirmer qu'il était en état de légitime défense, quand il a frappé l'agent.

Le Bureau du Conseil Municipal de Paris

A L'ÉLYSÉE

On sait (notre service télégraphique nous en a informé) que les membres du bureau nationaliste du Conseil municipal de Paris se sont rendus, dimanche matin, chez le Président de la République.

Pour la première réunion plénière tenue au Continental par les nationalistes, au lendemain des élections qui les avaient envoyés en majorité à l'Hôtel de Ville, on avait discuté le principe de cette démarche auprès du chef de l'Etat. La plupart des nouveaux élus avaient été d'avis qu'il fallait se conformer à l'usage, et les réserves faites à cet égard par M. Caron, (du quartier Bonne-Nouvelle), vendredi dernier, à la tribune du Conseil, ne l'avaient été qu'en son nom personnel et au nom des deux collègues qui s'étaient associés à son blâme.

La majorité des nationalistes, et même, en effet, que la politique doit, le plus possible, être bannie de la nouvelle assemblée, et c'est même pour cela qu'en nommant leur bureau ils ont choisi des modérés comme MM. Grébaud, Escudier et Levé.

Ces messieurs se sont donc rendus, dimanche matin, au Palais National, au même temps que les quatre secrétaires, M. Gay, le syndic, et il n'y a eu pour le chef de l'Etat que paroles respectueuses.

M. Loubet qui au fond de l'âme en a depuis longtemps assez du Ministère Waldeck-Rousseau a fait bonne figure aux élus nationalistes, comme un homme qui voit dans le suffrage des Parisiens une indication et se dit qu'après tout les élections législatives prochaines pourraient bien achever le nettoyage commencé par les municipaux.

M. Millerand, n'ait été dans un coin, n'eût pas été satisfait assurément en voyant le chef de l'Etat se mettre en frais d'amabilité pour les nationalistes.

Le président du Conseil municipal a prié le Président de la République de vouloir bien continuer avec le Conseil nouvellement élu les relations cordiales qu'il entretenait avec l'ancien.

M. Loubet a répondu qu'il serait toujours trop heureux de montrer aux élus de Paris le vif souci qu'il avait des intérêts de la capitale.

M. Grébaud a remercié le Président de la République pour son accueil. Il l'a ensuite invité à visiter le pavillon de la Ville de Paris à l'Exposition universelle.

Le Président de la République a déclaré qu'il s'y était rendu une fois déjà, mais que, devant une invitation officielle du nouveau Conseil, il n'hésiterait pas à retourner à une date qui sera ultérieurement fixée.

Le bureau du Conseil municipal et son président se sont montrés pleins de déférence pour le chef de l'Etat. Et de leur côté les nouveaux élus ont été charmés de l'accueil reçu à l'Élysée.

L'ENLEVEMENT DE MADAME DE MARTEL

Paris, 5 juin. — Le correspondant particulier du « Temps », à Toulon, adresse, à ce journal, la dépêche suivante qu'il est loin de n'accueillir que sous réserves: « Toulon, 5 juin. — Un soldat du 9^e d'infanterie de marine, nommé Charles Minerot, âgé de dix-neuf ans, s'est présenté hier, au poste du commissaire central, et a demandé à être incarcéré comme ayant contribué, à Paris, à l'assassinat d'une femme Angèle Devaux et à l'enlèvement de G... »

Dans son interrogatoire, Minerot a dit avoir été arrêté, le 13 octobre dernier, à Paris, pour bris de glace au cinématographe Lumière, boulevard Bonne-Nouvelle.

Pendant sa prévention, il fut accusé d'avoir participé à un crime, commis à Neuilly-sur-Marne. Mais, faute de preuves, il fut relâché.

En sortant de prison, il avait appris qu'une femme, Angèle Devaux, avait été dérobée à la sûreté, comme faisant partie de la bande à Milo.

Alors, avec deux de ses camarades, il conduisit Angèle Devaux en partie fine au bois de Boulogne. Là, ils la laissèrent, lui couvrant la tête et les jambes et transportèrent ces membres dans des endroits différents.

Pour l'affaire Gyp, Minerot déclare que c'est lui qui a conduit la voiture pour transporter la comtesse de Martel de la rue d'Alésia à la maison mystérieuse, qui se trouvait vers Saint-Maurice, au-dessous du plateau de Gravelle. Il a, en outre, dit qu'il avait enlevé Gyp pour le compte d'un conseiller municipal républicain et contre lequel Gyp faisait campagne. Il aurait touché 500 francs pour cette besogne.

Minerot est engagé depuis le mois de janvier. Mais, il était effectivement en permission à Paris, le 11 mai, jour de l'enlèvement de Mme de Martel.

Interrogé sur les motifs qui l'ont déterminé à faire la déclaration que l'on connaît, il a répondu qu'il est des complices pour l'assassinat d'Angèle Devaux ayant été arrêté, il était certain que ce camarade mangerait le morceau et qu'il préférerait se dénoncer lui-même, de façon à profiter d'une diminution de peine.

Ce soldat a été maintenu en état d'arrestation, et des renseignements ont été demandés, à Paris, pour l'enquêter.

LE CONGRÈS

de l'Union des sociétés de gymnastique

Paris, 5 juin. — A la suite des élections qui ont eu lieu au congrès de l'Union des sociétés de gymnastique de France, le comité de permanence a été ainsi constitué: Président, M. Charles Ganalet, de Bordeaux; Vice-présidents, MM. Lippox, de Rouen; Laly, de Compiègne; Trésorier, M. Krug, de Nancy; Secrétaire, M. Pancel, de Bordeaux; Membres: MM. le docteur Couvreur, de Saint-Riquien; Defandré, de Cambrai; Henry, de Paris; G. Manchet, de Chateaux-Renaud; Morel, de Limoges; Guibardand, de Nantes; Sanbouff, de Paris;

Wachmar, de Lille; Sommier, de Nice; Vigoroux, de Nice.

LES MARCHÉS A TERME

La proposition de M. Dron devant la commission

La commission de la Chambre, chargée d'examiner la proposition de loi de M. Dron sur les marchés à terme, a adopté les quatre articles suivants, concernant la création et la suppression des marchés à terme:

Article premier. — La création d'un marché public à terme, sur marchandises, pourra être autorisée par le gouvernement dans les villes où il existe une Bourse de commerce.

Art. 2. — La demande de création des marchés publics à terme est formée par la Chambre de commerce de la ville où il doit être établi, ou, à défaut par un groupe de commerçants industriels intéressés. Elle indique les marchandises qui en seraient l'objet et qui devront être comprises dans le tableau dressé en vertu de la loi du 28 mai 1888.

Art. 3. — Cette demande sera affichée pendant un mois dans toute l'étendue du ressort de la Chambre de commerce et insérée au Journal officiel.

Pendant le même délai, une enquête sera ouverte à la mairie de la commune où le marché doit être établi. Les dépositions individuelles ou collectives des intéressés y seront reçues directement, ou par les postes, quelle que soit leur provenance.

Le décret de la Chambre de commerce se tiendra à la mairie pendant deux heures, chacun des trois derniers jours de l'enquête, pour y recevoir les observations des intéressés, lesquelles seront consignées sur le registre d'enquête.

Dans la quinzaine qui suivra, la Chambre de commerce prendra une délibération motivée et la transmettra, en même temps que le dossier de l'enquête, au préfet du département. Celui-ci l'enverra, avec son avis, au ministre du commerce.

Le décret d'autorisation sera rendu sur la proposition du ministre de commerce après avis du ministre de l'Agriculture.

Il fera connaître les marchandises qui seront admises au marché.

Art. 4. — La suppression d'un marché public à terme pourra être ordonnée, par décret, deux mois après l'insertion au Journal officiel, d'un avis prévenant les Chambres de commerce qu'elles sont admises à formuler leurs observations et après consultation directe de la Chambre plus immédiatement intéressée.

LES FRAIS DE TRANSPORT

des Juges de paix en matière d'accidents de travail

Le « Journal officiel » publie un décret aux termes duquel, lorsque le juge de paix se transporte à plus de deux kilomètres du chef-lieu de canton pour l'exécution de la loi du 9 avril 1898, concernant les responsabilités des accidents du travail, il lui est alloué:

1. Par kilomètre parcouru, en allant et en venant, si le transport est effectué par chemin de fer, 20 centimes; si le transport a lieu autrement, 40 centimes; 2. Une indemnité de 4 francs.

Si les opérations exigent un déplacement de plus d'une journée, l'indemnité est de 6 francs par journée.

LES CORRIDAS

Les incidents d'Enghien

Paris, 5 juin. — M. Poisson, Préfet de Seine-et-Oise, a été mandé au ministère de l'Intérieur. Il s'y est rendu, cet après-midi, et s'est entretenu assez longuement avec M. Waldeck-Rousseau. La « Presse » dit que, d'après une personne à même d'être renseignée, il faut prévoir que l'arrêté du préfet, autorisant les courses de taureaux va être rapporté.

Faisons, d'ailleurs, remarquer que M. Poisson quand il autorisa la course d'hier était couvert par l'assentiment du pouvoir central et si un débat est soulevé à ce sujet à la Chambre M. Waldeck-Rousseau ne pourra rejeter la responsabilité des incidents d'Enghien sur son subordonné.

Un rédacteur de la « Patrie » a vu ce matin un ami intime de l'étudiant suédois arrêté hier à Deuil pour avoir blessé d'un coup de revolver un des hommes de la quadrille.

Cet ami, a-t-il dit, n'est ni un égaré, ni un illuminé. Il a l'esprit très droit. Ses professeurs l'estiment beaucoup, ses amis aussi. Il est sorti de l'école de Hautes Etudes et de l'école des Langues orientales; l'étude de l'arabe l'a particulièrement passionné.

« Dans l'esprit de ce perfectionniste dans la connaissance de la littérature arabe, il a entrepris plusieurs voyages, notamment l'année dernière. »

Cet étranger, du nom de Agueli, n'est pas un inconnu pour le public; il fut compromis dans le procès des trente et acquitté par le jury de la Seine en même temps que ses co-accusés.

UNE CATASTROPHE A BUDAPESTH

Déraillement d'une voiture électrique. — Quatre personnes tuées. — Neuf blessés

Budapesth, 5 juin. — Une voiture du chemin de fer électrique a déraillé, hier, et s'est renversée. Quatre personnes ont été tuées et neuf blessées.

Le public avait pris la voiture d'essai à la remise et s'y était entassé de telle façon que le mécanicien n'avait pu y monter. Le train a été probablement détaché, par suite de la chute. La voiture, qui était sur un terrain en pente, a pris d'elle-même un mouvement rapide et a déraillé à la première courbe un peu forte.

LE MINISTÈRE ET LA MAÇONNERIE

La Maçonnerie et le ministère ayant été battus comme piétre, aux dernières élections municipales de Versailles, en la personne du Vénérable Caviale, le Loge a cru devoir envoyer ses condoléances à M. Waldeck-Rousseau, prouvant une fois de plus que la Franco-Maçonnerie n'est pas une association politique.

La loge exprime la tristesse que lui ont causée les déficiences passagères des électeurs de Paris et de Versailles, et elle conclut: « Elle conjure toutefois le gouvernement dont la politique de défense républicaine a été méconnue par l'immense majorité des Français de continuer son œuvre patriotique en appliquant avec fermeté les lois existantes à toutes les congrégations religieuses. »

Cela,